



République et Canton de Neuchâtel

## COMMUNE DE LA TÈNE

### **Rapport de mi-législature de la commission des sites de loisirs et des espaces publics à l'attention des conseillers généraux et du Conseil communal**

---

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La mi-législature est le moment opportun pour faire une synthèse des activités d'une commission. Un travail certain a déjà été accompli et une somme de travail non négligeable reste à faire.

La commission des sites de loisirs et espaces publics appelée SLEP s'est réunie à 12 reprises entre le mois de juin 2012 et le mois d'avril 2014.

Le site de la commune de La Tène informe que la SLEP préavise notamment :

- les projets d'aménagements et de constructions sur les sites de La Tène et de La Ramée
- les mesures d'entretien et de sécurité appliquées sur les places publiques
- les projets de création de nouvelles places publiques et aires de jeux

Dans le cadre de son activité, la SLEP a été informée, a pu donner son avis et a été quelques fois consultée afin de participer à la réflexion de fond sur les sujets suivants :

- suivi de la construction du nouveau bâtiment sanitaire du camping de la Tène
- réflexion concernant l'isolation de la salle de réunions « L'Octogone », proposition au CG d'une demande de crédit à ce sujet
- proposition de modification de l'arrêté du CC stipulant les conditions de location de la salle « L'Octogone »
- visite et proposition de mesures d'aménagement, d'amélioration et d'entretien des sites de La Ramée, du Chalvaire et du Mouson
- reçu l'information de l'installation d'un écopoint sur une parcelle du camping de passage
- réflexion sur un projet de modification du règlement de location des emplacements pour bateaux dans les ports de La Ramée et de La Tène.

Nous avons dans notre commune un joyau... Une attraction touristique qui nous rapporte bon an, mal an près de 200'000 francs.

Ces dernières années, nous avons travaillé à la lente, mais certaine, amélioration du camping de La Tène. Pour cela, nous avons mis en œuvre les propositions contenues dans un rapport datant de 2006 (du bureau Weber architecte), en réalisant l'extension du camp de passage et la construction du bâtiment sanitaire. Il reste une étape à revoir et à mettre en œuvre : l'assainissement des parcelles des résidents sur les deux zones Nord et Sud du port.

Dès lors, il nous paraît essentiel de mettre sur pied avec le Conseil communal une réflexion stratégique sur les améliorations et l'avenir du camping des résidents sur les cinq prochaines années. Des choix stratégiques doivent être faits par notre Autorité afin de réaliser ce qui sera la perle des campings des 3 lacs, La Tène plage.

Evidemment, nous ne devons pas oublier de nous occuper des autres sites et espaces publics ainsi que des aires de jeux. Une commune se doit d'offrir à ses habitants contribuables une qualité de vie digne de ce nom au risque de se transformer en cité dortoir...

Et comme le disent si bien nos cousins africains :

**« Ne craignez pas d'être lent, craignez seulement d'être à l'arrêt ».**

La Tène, le 20 mars 2014

Pour la commission des  
sites de loisirs et des  
espaces publics

M. Binggeli,  
président